

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2024  
Séance du 26 juin 2024**

**N° 29**

**Objet : Aire d'accueil des gens  
du voyage - Renouvellement de  
la convention portant entente  
avec la communauté de  
communes du Sisteronais Buëch**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

### **Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### **Etaient excusés :**

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) disposent de la compétence « accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

Les deux EPCI sont donc chargés de respecter les contraintes légales liées à l'accueil des gens du voyage notamment au regard de l'article 2 I-A de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 précitée qui précise que « Les communes figurant au schéma départemental et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er sont tenus, dans un délai de deux ans suivant la publication de ce schéma, de participer à sa mise en œuvre. »

Au premier janvier 2017 aucune commune de plus de 5000 habitants de l'agglomération ne disposait d'une aire permanente fonctionnelle comme le prévoit les obligations de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000. Aussi, afin de répondre à ses obligations, PAA a convenu avec la CCSB une entente relative à la gestion de l'aire de Soleilhet située à Sisteron et confié à la compétence de la CCSB.

Le 29 novembre 2017, une première convention de mutualisation de l'aire a été signée entre Provence Alpes Agglomération et la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour une durée de trois ans. Cette convention a été prorogée et a pris fin le 28 mai 2022. Une nouvelle convention a été signée pour une durée d'un an. Cette dernière arrivant à échéance en juin 2023, une nouvelle convention a été signée le 6 juillet 2023 (délibération n°41 du 14 juin 2023) pour une durée d'un an soit jusqu'au 6 juillet 2024.

Pour mémoire, l'aire d'accueil de Soleilhet fait l'objet de travaux de réhabilitation suite à un incendie nécessitant la mise en place **d'une aire temporaire** depuis le 1er juin 2021. Ces travaux doivent prendre fin dans le courant du 2ème trimestre 2024. La convention signée en juillet 2023, prévoit les modalités du co-financement de cette aire entre PAA et la CCSB.

Les travaux réalisés au sein de l'aire permanente n'étant pas finalisés, les deux EPCI souhaitent poursuivre l'entente afin de co-financer à hauteur de 50% chacun (dans la limite des 80 000 euros prévu au budget) l'entretien et l'aménagement de l'aire temporaire.

Conformément à l'article 5 de la convention, il est donc proposé de renouveler par expresse reconduction la convention pour une durée d'un an.

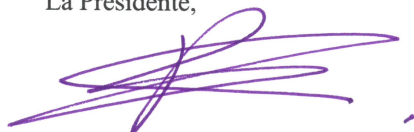
Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le renouvellement de la convention par expresse reconduction pour une durée d'un an, soit jusqu'au 5 juillet 2025, pour cofinancer l'entretien de l'aire temporaire d'accueil jusqu'à la fin des travaux menés sur l'aire permanente d'accueil du Soleilhet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-29\_26062024